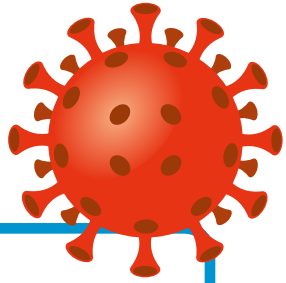


MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE SÉCURITAIRE EN CONTEXTE DE COVID-19 QUELQUES ACTIONS IMPORTANTES

Le 21 mars dernier, dans le contexte de l'urgence sanitaire au Québec, la ministre de la Santé a signé un arrêté ministériel qui permet de modifier temporairement certaines conditions de travail des professionnelles en soins. Il est prévu que l'employeur puisse affecter les salariées à des tâches d'un autre titre d'emploi, dans un autre centre d'activités ou dans un autre endroit (incluant à l'extérieur de l'établissement)¹. La FIQ est actuellement en discussion avec le gouvernement pour minimiser les impacts de ces changements dans votre quotidien.



IMPORTANT

Cet aide-mémoire vise à vous donner des informations utiles sur la pratique en contexte de COVID-19, notamment si l'on vous demande de pratiquer dans un nouveau centre d'activités (incluant dans une unité modulaire hors établissement). Si vous constatez que vous n'avez pas accès à des mesures de protection, d'orientation, d'information, de soutien clinique, de matériel et de formation nécessaires, ou pour toute autre question, veuillez contacter votre équipe syndicale locale ou consulter le <http://www.fiqsante.qc.ca/covid19/> pour plus de détails.

À TOUT MOMENT, si vous croyez avoir contracté le coronavirus ou avez été exposée au virus, informez-en rapidement votre employeur et n'hésitez pas à faire appel à vos représentantes syndicales locales.

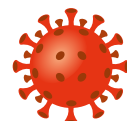
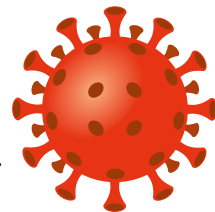
LA SÉCURITÉ : LA PRIORITÉ

- Je m'informe sur l'équipement de protection individuelle disponible dans ce milieu de soins et sur son utilisation. Je l'utilise de la façon recommandée et suis les mesures de prévention et de contrôle des infections.
*Quel est l'équipement de protection individuelle approprié pour la COVID-19? Consultez le <http://www.fiqsante.qc.ca/covid19/> pour les informations les plus à jour.
Si le matériel requis pour me protéger n'est pas disponible, j'en avise ma supérieure immédiate et je consulte les informations les plus récentes de la FIQ sur le droit de refus. Nous vous invitons aussi à vous fier et à faire valoir votre jugement clinique.*
- Je suis la formation offerte sur la COVID-19 et sur les mesures de protection offertes par l'employeur. Si aucune formation n'est offerte, j'avise mon équipe syndicale.
- Je connais les procédures de l'établissement en cas de contamination du personnel.
- Je déclare tout accident du travail ou exposition au virus.
La page <http://www.fiqsante.qc.ca/covid19/> explique quoi faire si une professionnelle en soins est infectée dans le cadre de son travail.
- J'ajuste mes techniques de soins en fonction des recommandations liées à la COVID-19.
- Je prends parole si l'équipe de soins en place est insuffisante, en nombre ou en composition, pour donner des soins sécuritaires. Si nécessaire, je fais connaître les besoins en personnel professionnel ou de soutien qui faciliteraient la prise en charge de patient-e-s.
- J'évalue mon niveau de fatigue de façon à favoriser un travail sécuritaire; au besoin, je prends les mesures nécessaires.
La publication « Heures supplémentaires » de la FIQ comprend un aide-mémoire (p. 4) visant à évaluer sa capacité à réaliser des heures supplémentaires et peut s'avérer utile dans le contexte actuel : http://www.fiqsante.qc.ca/wp-content/uploads/2017/01/2017_-_Depliant_heures_supplementaires_FR.pdf?download=1
- Je m'assure que les lieux physiques sont propres, sécuritaires et me permettent de donner les soins et les services requis.
- Je défends les droits et les intérêts des patient-e-s et fais savoir à la gestionnaire si le milieu de soins n'est pas approprié pour un-e patient-e donné-e.
- Je communique avec le programme d'aide aux employé-e-s pour tout besoin de soutien psychologique dans le cadre de la pandémie COVID-19.

1. Pour la durée de la déclaration d'urgence sanitaire, selon les conditions préalables spécifiées à l'arrêté ministériel 2020-007, dans la mesure où la salariée répond aux exigences normales de la tâche et dans le respect des lois professionnelles, dont le code de déontologie.

UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE À AJUSTER

- J'identifie les activités réservées que je suis à l'aise de réaliser, les soins que je réalise le plus fréquemment et les formations spécifiques suivies dans les dernières années.
La publication « Nos activités réservées » de la FIQ peut être utile pour rappeler le champ d'exercice de chaque membre de l'équipe de soins : http://www.fiqsante.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/guidePoche-ActivitesReservees-FR-web_oct18.pdf?download=1
- Je suis toute formation continue (offerte par l'établissement ou par mon ordre professionnel) utile dans le cadre du déplacement et exprime mes besoins de formation en fonction du type de patient-e-s traité-e-s.
- Je me familiarise avec les ordonnances collectives et les protocoles médicaux de l'établissement, particulièrement celles relatives à la COVID-19.
- Je suis le programme d'orientation mis à ma disposition dès que possible.
- J'identifie mon équipe syndicale ainsi que les moyens de communiquer avec elle au besoin.
- Je me familiarise avec les outils cliniques et le matériel du centre d'activités, j'identifie tout outil de travail pertinent manquant.
- J'ai accès aux informations et aux procédures pour le parcours des prélèvements et des patient-e-s symptomatiques.
- Je fais connaître tout protocole ou ordonnance collective dont j'aurais besoin pour la dispensation des soins.
- J'identifie de quelle façon mon équipe et moi pouvons mettre nos profils complémentaires en commun et collaborer pour la dispensation de soins (expertise spécifique).
- J'évalue les demandes qui me sont faites de réaliser des activités de soins; se situent-elles en dehors de mon champ d'exercice? Si possible, je réfère à une collègue pour des soins pour lesquels je n'ai pas la formation ou l'expérience nécessaire. Je m'assure de ne pas outrepasser mon champ d'exercice et porte à l'attention de ma supérieure immédiate tout besoin dont l'équipe de soins actuelle ne peut y répondre.
- Je consulte les ressources de soutien clinique (conseillère en soins, infirmière PCI, IPS), au besoin.
- J'identifie le-la médecin ou l'IPS à qui je peux me référer, si nécessaire.
- Je continue de respecter mon code de déontologie et mes obligations de documentation professionnelle/tenue de dossier. Je note au dossier toute ordonnance verbale ou téléphonique.
- Je prends connaissance des modes de communication interquarts et entre l'établissement de santé et ce milieu de soins (si hors établissement).
- Si disponible, je consulte une professionnelle en soins jouant un rôle de mentor dans le milieu de soins.



La FIQ, tout comme votre équipe syndicale locale, vous assure de son soutien tout au long de cette crise vécue dans le réseau de la santé. N'hésitez pas à communiquer avec nous : <http://www.fiqsante.qc.ca/nous-joindre/syndicats-affilies/>